



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 20 novembre 2018 à 17h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Éric de la Sablonnière, directeur général
M^e Antoine Banville, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Règlement
 - 2.1 Adoption - Règlement n° 684 fixant un taux supérieur du droit de mutation pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$
3. Affaires nouvelles
 - 3.1 Dépôt du certificat - Tenue de registre sur le Règlement d'emprunt n° 682 décrétant un emprunt pour l'achat de l'église
 - 3.2 Avis de motion - Règlement décrétant l'imposition d'une taxe sur le coefficient d'occupation du sol
 - 3.3 Renouvellement des assurances accident bénévoles, cadres et dirigeants et de l'assurance des régimes de retraite
4. Période de questions - Personnes dans la salle
5. Levée de la séance

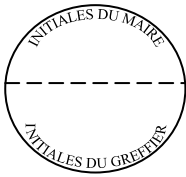
376-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 3.1 Dépôt du certificat - Tenue de registre sur le Règlement d'emprunt n° 682 décrétant un emprunt pour l'achat de l'église;
- 3.2 Avis de motion - Règlement décrétant l'imposition d'une taxe sur le coefficient d'occupation du sol;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

3.3 Renouvellement des assurances accident des bénévoles, cadres et dirigeants et de l'assurance des régimes de retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

377-18

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 684 FIXANT UN TAUX SUPÉRIEUR DU DROIT DE MUTATION POUR LA TRANCHE DE LA BASE D'IMPOSITION QUI EXCÈDE 500 000 \$

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018, il y a eu avis de motion du projet de *Règlement n° 684 fixant un taux supérieur du droit de mutation pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$*;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 684 fixant un taux supérieur du droit de mutation pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

378-18

DÉPÔT DU CERTIFICAT - TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 682 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 358 000 \$ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR L'ACQUISITION DU LOT 3 132 275 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PLANIFICATION DE LA MISE À NIVEAU DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par le greffier suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 19 novembre 2018 à l'hôtel de ville de Delson relativement au *Règlement n° 682 décrétant un emprunt de 358 000 \$ et une dépense du même montant pour l'acquisition du lot 3 132 275 du cadastre du Québec et les services professionnels pour la planification de la mise à niveau du bâtiment principal*.

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.

379-18

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SUR LE COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

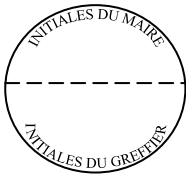
AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Sylvie Lapierre, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement décrétant l'imposition d'une taxe sur le coefficient d'occupation du sol.

380-18

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES ACCIDENT POUR BÉNÉVOLES, CADRES ET DIRIGEANTS ET DE L'ASSURANCE DES RÉGIMES DE RETRAITE

CONSIDÉRANT que dans l'ensemble du portefeuille des assurances de la Ville, certaines couvertures d'assurances ne font pas partie de l'achat en commun d'assurances de dommages du Regroupement Varennes/Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que la Ville doit prendre en charge le renouvellement des assurances accident pour ses bénévoles, cadres et dirigeants, de même que l'assurance responsabilité des régimes de retraite et d'avantages sociaux dans le cadre du programme des municipalités membres de l'UMQ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement, pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} décembre 2019, des assurances accident pour bénévoles, cadres et dirigeants et de l'assurance responsabilité des régimes de retraite et avantages sociaux aux différents assureurs via le courtier d'assurances BFL Canada inc. et suivant le tableau ci-dessous pour une prime totale de 1 787,60 \$, taxes incluses.

| Protection | Montant ou limite | Franchise | Prime 2017-2018 | Prime 2018-2019 |
|---|-------------------|-----------|--------------------|--------------------|
| Assurance accident des bénévoles et brigadiers | 50 000 \$ | N/A | 1 275 \$ | 145 \$ |
| Assurance accident des cadres et dirigeants | 50 000 \$ | N/A | 825 \$ | 325 \$ |
| Assurance responsabilité des régimes de retraite et avantages sociaux | 500 000 \$ | 1 000 \$ | 1 114 \$ | 1 170 \$ |
| Sous-total | | | 3 214,00 \$ | 1 640 \$ |
| Taxes (9%) | | | 289,26 \$ | 147,60 \$ |
| Total | | | 3 503,26 \$ | 1 787,60 \$ |

QUE le certificat du trésorier n° 2018-11-098 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question.

381-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 17 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier